Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature du Sud-Ouest

Séance du Comité

INVITATION

Mesdames, Messieurs les délégués,

Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Comité du SICONA Sud-Ouest, laquelle se tiendra **mardi 27 octobre 2020 à 18 :00 heures dans la salle des fêtes de l'École primaire Kinneksbond au 42, route d'Arlon à Mamer**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour – Approbation.
2. Rapport de la séance du Comité du 10 juin 2020 – Approbation.
3. Projet de budget rectifié de 2020 et du budget de 2021 - Présentation.
4. Choix de la salle pour la séance du comité du 27 octobre 2020, vu la localisation dans l'École primaire Kinneksbond à Mamer au 42, route d'Arlon à Mamer, pour des raisons sanitaires, dans le cadre des mesures de répression contre la propagation du COVID-19 – Décision.
5. Affaires du personnel :
   - 5.1. Attribution d'un bon cadeau de 100€ au personnel du service pédagogique en charge des activités éco-pédagogiques pour leur engagement dans le succès du projet SICONA-Kids – Décision.
   - 5.2. Attribution d'un bon cadeau de 100€ à chaque salarié du syndicat en tant que cadeau de fin d'année – Décision.
   - 5.3. Prime à allouer aux salariés, se tenant à disposition pour intervenir en cas d'alarme intrusion au niveau du Centre de Biodiversité à Olm – Décision, détaillant une décision du 13 novembre 2019.
   - 5.4. Adaptation des indemnités revenant au secrétaire et au receveur – Décision.
   - 5.5. Création d'un poste d'apprenti – Décision.
6. Décisions à l'appui du budget de 2021 :
   - 6.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.
   - 6.2. Création, respectivement modification de certains tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest – Décision.
   - 6.3. Amortissement comptable des seuls éléments d'investissements dépassant une valeur de 1.000,00€ – Décision.
   - 6.4. Amortissement comptable de projets - Décision quant aux durées d'amortissement.
7. Projet de budget rectifié de 2020 et du budget de 2021- Décision quant à l'approbation.
8. Contrats et conventions :
   - 8.1. Conventions dans le cadre du projet « Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair » avec les communes de Kayl, Kehlen et Leudelange – Approbation.
   - 8.2. Convention de production dans le cadre du projet « Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair » avec l'exploitant M. Ben MAJERUS – Approbation.
   - 8.3. Contrat de fermage avec M. Jean-Pierre JUNCK – Approbation.

Bureaux : 12, rue de Capellen, L-8393 Olm ; Tél. : 26 30 36 – 57 ; alex.weber@sicona.lu

8.4. Contrats d'exploitation concluent avec M. Luc OLINGER et l'exploitation CLOOS/KEMP Ass. Agricole (2 contrats) – Approbation.
8.5. Contrat dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec certains exploitants – Approbation.
8.6. Convention avec la société Wandpark Garnich S.A. relative à la mise en œuvre de mesures compensatoires dans la commune de Garnich – Approbation.
8.7. Contrat de sous-traitance de données avec la société SkyCom S.à r.l. – Approbation.

9. Organigramme commun des syndicats de commune SICONA Centre et SICONA Sud-Ouest – présentation.
10. Divers.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs les délégués, nos meilleures salutations,

Bertrange, le 9 octobre 2020

Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Georges LIESCH

Le Secrétaire-rédacteur, ff,

(s.) Alex WEBER

Remarques:

1. Dans le cadre des mesures de prévention contre la propagation du COVID-19, les mesures suivantes ont été adoptées :
   - Les distances requises entre les participants seront adaptées aux consignes officielles.
   - Des masques et du produit désinfectant seront prévus sur place.
   - Il sera possible pour les personnes qui ne désirent pas prendre par physiquement à la séance :
     1. soit de faire parvenir une procuration à un autre membre du comité, qui pourra alors émettre son propre vote, et celui de la personne qui l'a mandaté par procuration,
     2. soit participer par visioconférence.

   Les personnes qui opteront pour une de ces deux dernières solutions sont priées de faire part de leur décision au secrétariat, (M. Alex WEBER : tél. : 26 30 36-57, courriel : Alex.Weber@sicona.lu) pour le 17 octobre 2020 au plus tard, afin de rendre possible la préparation technique de la séance.

2. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection au CBIO, à Olm, 12., rue de Capellen. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.

3. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes**.